

**CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 120'000 DESTINÉ À L'EXÉCUTION DE LA PREMIÈRE PHASE DE RÉALISATION D'UN NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE SUR LE SITE DU CENTRE COMMUNAL**

Considérant,

- la volonté maintes fois exprimée, depuis 1995, de construire une nouvelle école,
- les prévisions scolaires, à la hausse, et les nombreux projets de construction de logements sur la commune,
- la détermination d'améliorer les conditions d'accueil et de satisfaire aux exigences du Département de l'instruction publique en termes de locaux,
- l'opportunité de réaliser cette construction proche du Centre communal, sur la parcelle 13'852 de la commune de Bardonnex,
- le déplacement des élèves rendu possible par cette construction, permettant ainsi de libérer le site historique de Compesières de nombreux bâtiments provisoires et de le réhabiliter,
- les déclassements prévus aux abords du Centre communal,
- les synergies entre ce nouveau groupe scolaire et le Centre communal,
- l'opportunité de maintenir une cohésion communale avec un seul lieu d'accueil pour les classes primaires,
- l'exposé des motifs,
- l'article 30, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal

**DÉCIDE**

**À l'unanimité, soit par 15 voix pour :**

1. De procéder à l'exécution de la première phase de réalisation d'un nouveau groupe scolaire sur le site du Centre communal.
2. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 120'000 destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense au moyen de 30 annuités de 2019 à 2048.
5. D'autoriser le maire à contracter, si nécessaire, un emprunt afin de permettre l'exécution de ces travaux.
6. L'attribution au fonds de décoration devra être enregistrée, lors du bouclage des comptes, selon les dispositions comptables applicables.

Bardonnex, le 17 avril 2018

John-Anthony GYGER, Président